

## Propositions pour une fiscalité simple, juste et efficace

L'économie collaborative permet à des particuliers de s'échanger des biens ou des services sur des plateformes internet. Elle connaît un grand succès. Au-delà du phénomène de société, ces nouveaux outils permettent aux particuliers de trouver un complément de revenu... et pour certains d'exercer une véritable activité commerciale.

**En théorie**, les revenus réalisés par des particuliers sur Internet sont imposables dans les conditions de droit commun, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

- **Les particuliers**, souvent de bonne foi, sont dans l'insécurité juridique ;
- **Les plateformes** inventent de nouveaux modèles aux fondements incertains ;
- **L'Etat** perd des recettes fiscales ;
- **Les entreprises** sont victimes d'une concurrence déloyale dans certains secteurs. La concurrence est légitime si les règles fiscales sont les mêmes.

**Le moment est venu de repenser la fiscalité d'économie collaborative.** Le nouveau système doit permettre d'assurer une juste imposition des revenus professionnels ou quasi-professionnels, tout en exonérant les compléments de revenu modestes et occasionnels.

Les propositions du groupe de travail de la commission des finances du Sénat sur les modalités de recouvrement de l'impôt à l'heure de l'économie numérique :

- **Organiser la déclaration automatique des revenus**
- **Exonérer les revenus inférieurs à 5 000 euros par an**

## Redonnons de la compétitivité à notre agriculture et à notre filière agroalimentaire

Nous avons déposé avec de nombreux collègues une proposition de loi en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire.

Face aux difficultés du Gouvernement pour apporter des solutions efficaces et pérennes à la crise de la filière élevage, nous nous sommes fortement mobilisés. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs déjà été prises par notre majorité pour faire entendre la voix des agriculteurs.

La proposition de loi prend donc le parti d'utiliser la marge de manœuvre dont dispose le Parlement, avec la volonté affichée de redonner à la France la première place qu'elle occupait jusqu'en 2012 à l'échelle européenne. Elle propose 3 types de mesures :

- **Permettre aux différents acteurs de définir des stratégies communes**

**pour un meilleur partage de la valeur ajoutée.** Pour cela, les producteurs et acheteurs concluront des contrats plus équilibrés, un rendez-vous annuel sera organisé entre les différents acteurs de la filière agricole et les consommateurs pour accéder a posteriori à l'information concernant l'origine de la viande qu'ils auront achetée ;

- **Faciliter l'investissement et la gestion des risques financiers en agriculture** en permettant aux agriculteurs de reporter partiellement leur remboursement d'emprunt et en encourageant le placement des particuliers et des entreprises dans le secteur par le biais de différentes incitations fiscales ;
- **Alléger les charges de toute nature** qui pèsent sur la compétitivité des entreprises agricoles.

MON ACTIVITÉ AU SÉNAT  
DEPUIS 12 MOIS

 **446**

**interventions en commission des finances**, dont le champ d'activité est très large : examine les lois de finances, traite des aspects fiscaux et financiers de la législation, et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire.

 **760**

**interventions en séance publique**, qui est le temps fort de l'activité parlementaire, le moment de la décision du Sénat sur tous les sujets soumis à notre examen.

 **29**

**rapports écrits**, mis en ligne sur [www.alberic-de-montgolfier.fr](http://www.alberic-de-montgolfier.fr) dès leur parution (rapports sur les projets et propositions de loi, rapports des missions d'information et des commissions d'enquête).



L'EURE-ET-LOIR  
AU SÉNAT

JANVIER 2016

LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE SÉNATEUR ALBÉRIC DE MONTGOLFIER

BUDGET 2016

## Le Sénat rejette les projets de budget 2016 et de budget rectificatif 2015 !

L'examen par la Haute Assemblée du projet de loi de finances (PLF) pour 2016 a commencé dans un contexte assurément particulier, à la veille de la discussion du projet de loi relatif à l'état d'urgence. Alors que la majorité sénatoriale a adopté en première lecture le budget, après l'avoir profondément modifié contre l'avis du gouvernement, puis rejeté, je tiens à vous apporter quelques précisions quant aux lignes directrices qui ont guidé nos travaux.

Nous avons estimé qu'il n'était pas acceptable d'opposer la nécessaire remise à niveau des moyens de nos armées, de nos forces de l'ordre et de nos services de contrôle aux frontières aux indispensables réformes que notre pays doit conduire pour réduire sa dépense publique.

Le projet du Gouvernement ne respecte pas ses engagements en matière de redressement des finances publiques. Pour respecter ses engagements européens, l'exécutif compte sur un retour quasi providentiel de la croissance.

La commission des finances a souhaité mettre en garde contre les dangers qu'il y a à s'en remettre à la conjoncture pour atteindre ces objectifs. Les risques sont bien réels, qu'il s'agisse d'un ralentissement de la crois-

sance des pays émergents, d'une contraction du commerce mondial ou de l'instabilité des marchés financiers, sans oublier les risques spécifiques en matière de sécurité que court malheureusement notre pays.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé, avant les événements récents, qu'il poursuivait son plan d'économies dites « tendanciennes ». L'effort de 5,1 milliards d'euros annoncé sur les dépenses de l'État en 2016 n'est pas documenté, tandis que les mesures nouvelles non financées se multiplient.

L'annonce par le Président de la République de moyens supplémentaires dévolus à l'indispensable renforcement de notre sécurité n'est accompagnée d'aucune mesure d'économies sur d'autres missions.

Il n'est pas acceptable que, du fait de la multiplication des régimes dérogatoires, un quart seulement des agents de l'État travaillent à temps plein. C'est pourquoi j'ai défendu, au nom de la commission des finances, plusieurs amendements visant à faire converger les temps de travail dans les secteurs public et privé, à instaurer trois jours de carence dans la fonction publique, à geler l'avancement automatique et à requérir des efforts supplémentaires des opérateurs de l'État.

**Pour que la croissance redémarre, il faut accélérer les réformes**

La commission des finances a proposé de réaliser des économies ciblées, de supprimer de nouveaux contrats aidés dans le secteur public et de renforcer les contrats aidés



VOUS POUVEZ ME CONTACTER

au Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06 ▪ Tél : 01 42 34 34 61  
a.de-montgolfier@senat.fr ou [www.alberic-de-montgolfier.fr](http://www.alberic-de-montgolfier.fr)  
Mon cabinet parlementaire se tient également à votre disposition



dans le secteur marchand. Ces derniers débouchent tout simplement sur un taux d'insertion dans l'emploi durable beaucoup plus favorable. Elle proposera également de prendre en compte le taux de recours prévisible à la prime d'activité.

Au total, les amendements adoptés par la commission des finances qui tendent à la réduction de crédits représenteraient près de 5 milliards d'euros, ce qui aurait permis, compte tenu des allègements proposés en recettes, d'améliorer sensiblement le solde budgétaire.

### La baisse de la DGF a des effets redoutables sur l'investissement public local

Alors que les efforts de l'État sont à ce stade difficiles à mesurer, la réduction en valeur des dotations budgétaires versées aux collectivités territoriales est bien réelle : 10,7 milliards d'euros en trois ans ! Pour 2016, l'effort de 3,5 milliards d'euros qui leur sera demandé sera bien supérieur à leur poids dans les dépenses publiques. La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), a pourtant des effets redoutables sur l'investissement local, qui représente près de 60% de l'investissement public.

La réduction brutale des dotations mettra en difficulté financière de nombreuses collectivités locales, qui se verront contraintes, tant leurs budgets sont rigides, de réduire les investissements ou d'accroître malheureusement la pression fiscale.

S'agissant du volet « recettes » du projet de loi de finances, depuis trois ans, nos concitoyens n'ont cessé de constater une hausse de la pression fiscale. Les statistiques sont là : le taux des prélèvements obligatoires a bondi de 42,6% du PIB en 2011 à 44,9% en 2014. Si l'imposition très lourde des entreprises a récemment connu une décline avec

la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, du CICE, et du pacte de responsabilité, les ménages paient toujours au prix fort le coût des ajustements budgétaires reposant principalement sur des efforts en recettes. Depuis le début du quinquennat, ces ménages ont en effet supporté une hausse de 7 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu.

### Les ménages paient aux prix fort le coût des ajustements budgétaires

Les familles ont également été particulièrement visées avec à la fois la baisse progressive du plafond du quotient familial et la modulation des allocations familiales. Nous avons proposé une réforme alternative consistant à alléger l'impôt des contribuables qui en paient la plus large part et qui n'ont subi que des hausses jusqu'à présent, et à relever le plafond du quotient familial.

Le budget pour 2016 est le budget de l'immobilisme car aucune réforme n'est engagée pour donner de la lisibilité à un système fiscal complexe et contre-productif. Au début de l'année 2014, l'Inspection générale des finances a suggéré de supprimer 192 taxes à faible rendement. Or, le Gouvernement ne nous a invité qu'à en supprimer trois.

J'ai également proposé d'adopter plusieurs amendements en matière de fiscalité de l'épargne puis en faveur du développement et de la transmission des entreprises. À ce titre, la commission des finances avait adopté un mécanisme d'amortissement dégressif pour les investissements productifs dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015, mécanisme que le Gouvernement avait écarté à l'époque pour des raisons de coût, avant de proposer, quelques mois plus tard, un dispositif relevant du même esprit, mais beaucoup plus coûteux.

## BUDGET 2016

### Réforme de la DGF : la double peine pour les communes !

À la demande des sénateurs de la majorité, le Sénat a débattu au mois de novembre de la réforme de la DGF. Si la mise en œuvre de cette réforme a finalement été repoussée à 2017, le projet est maintenu dans le PLF 2016, alors même que l'on ne connaît pas ses conséquences sur les finances des collectivités et sur leurs contribuables !

Nous avons réclamé une loi spécifique, débattue de manière sereine et transparente, lorsque les nouveaux périmètres des intercommunalités auraient été arrêtés sur tout le territoire. Cette demande n'a pas été entendue par le Gouvernement.

Certes depuis 30 ans la DGF est source d'inégalités entre les collectivités, mais le Gouvernement ne peut pas garantir que sa réforme corrigera les injustices. Sur ce texte, les sénateurs de la majorité sont bien déterminés à éviter aux communes la double peine !

 [alberic-de-montgolfier.fr](http://alberic-de-montgolfier.fr)

### La majorité a proposé des économies de structure, notamment sur la masse salariale de l'Etat

De même, l'article 3 du projet de loi de finances abaissait le seuil d'application de la TVA sur les ventes à distance, mesure qui rejoint ainsi l'une des propositions du groupe de travail sur l'économie numérique créé par la commission des finances. Nous avons proposé d'aller plus loin et d'instaurer un régime particulier de déclaration pour les revenus tirés de l'économie collaborative qui échappent aujourd'hui à l'impôt. Nous avons aussi proposé d'engager des travaux pour enfin prélever la TVA à la source.

Enfin, le Gouvernement indique que l'avenir est au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Pourtant, le projet de loi de finances a seulement prévu un rapport sur le sujet et une mise en œuvre de la mesure en 2018.

Dans l'urgence, alors même que chacun s'accordait sur la nécessité d'une remise à plat de la fiscalité énergétique, l'Assemblée nationale a voté une révision des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la TICPE.

Pour conclure, la majorité sénatoriale a souhaité faire des propositions qui se sont traduites par des amendements. Elle a su envoyer des signaux importants à l'égard des familles, en matière de diminution de la fiscalité des particuliers et du côté des entreprises avec des amendements visant à encourager l'investissement et notamment l'investissement des PME. Et pour financer cela, la majorité a proposé des économies de structure, notamment sur la masse salariale de l'Etat. Réunie le jeudi 10 décembre dernier, la commission mixte paritaire a constaté l'impossibilité d'élaborer un texte commun, et c'est l'Assemblée nationale, où la gauche est majoritaire, qui a le dernier mot. Vous pouvez toutefois être assurés de ma détermination à défendre et porter ces mesures qui nous concernent tous ■

## INTERVIEW

### 2 questions à Elisabeth Fromont

*Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir  
Adjointe au maire de Chartres  
Vice-présidente de Chartres Métropole*



### Le projet de Loi de finances diminue la DGF de 2,07 milliards d'euros pour les communes et les EPCI. Que vous inspire ce constat ?

L'Etat réduit son soutien aux communes et aux EPCI. Aujourd'hui, le Gouvernement n'est pas en mesure de garantir que sa réforme ne créera pas davantage d'injustices qu'elle n'en corrigera. Une loi spécifique, débattue de manière sereine et transparente, permettrait de garantir un aménagement du territoire intelligent et pragmatique. Ne l'oublions pas : les nouveaux périmètres des intercommunalités ne sont même pas arrêtés...

### Comment, dans ce contexte, maintenir l'investissement local ?

Nous avons obtenu un report de la mise en œuvre de la réforme à 2017. Mais le projet est maintenu dans le PLF 2016... Cela va obliger les départements à se concentrer sur leurs missions obligatoires, à commencer par l'action sociale, si importante pour les habitants en période de crise. La nouvelle Loi Notre nous y conduit encore davantage. Il nous faudra refuser le saupoudrage de l'argent public départemental. Nous devons également continuer de baisser nos dépenses de fonctionnement, restructurer les collèges, etc... A cette condition, nous pourrions préserver au maximum nos capacités d'investissement dans des équipements qui améliorent la qualité de vie des gens, donnent de l'activité à nos entreprises locales et du travail à leurs salariés. C'est la vraie priorité aujourd'hui.

## LES APPORTS DU SÉNAT AU BUDGET



### Moderniser l'impôt sur le revenu et l'adapter aux évolutions de l'économie numérique

- Meilleure prise en compte des revenus des particuliers réalisés sur les plateformes en ligne en instaurant une déclaration automatique des revenus transformée par l'Assemblée nationale en obligation de remise aux utilisateurs d'un récapitulatif annuel de leurs revenus
- Faciliter le passage vers l'imposition directe à la source en réaffirmant les grands principes devant être respectés par cette réforme : la progressivité, la conjugualisation et la familialisation de l'impôt sur le revenu



### Soutenir nos agriculteurs

- Extension de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement, créée par la « loi Macron », aux coopératives de professionnels



### Soutenir l'investissement des collectivités territoriales, particulièrement en matière de numérique

- Application, dès 2015, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du plan « France très haut débit »



### Faciliter les travaux de rénovation énergétique dans le logement

- Extension de l'utilisation de l'éco-PTZ (Prêt à taux zéro) en permettant aux ménages d'utiliser celui-ci pour des travaux éligibles au dispositif pendant un délai de trois ans (et non plus en une seule fois)



### TVA

- Taux réduit de TVA à 5,5 % pour certains produits de protection hygiénique



### Renforcer la lutte contre les importations illégales de tabac

- Augmentation du montant des amendes pour l'importation illégale de produits de tabac en France, porté à 500 € minimum
- Limitation à 300 du nombre maximal de cigarettes pouvant être importées légalement, depuis plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est